



## ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE FRAGILE FINANCIÈREMENT

Parce que chacun peut être confronté à un moment de sa vie à des difficultés qui le fragilisent financièrement et parce que dans ces périodes difficiles, il faut continuer à faire face aux obligations du quotidien, il est important de pouvoir en parler avec votre conseiller SBE Banque Populaire le plus tôt possible pour qu'ensemble vous trouviez les solutions les plus appropriées.

Plusieurs dispositifs existent, et en particulier celui dédié à la clientèle en situation de fragilité financière qui, si vous êtes éligible, vous permet de bénéficier d'un plafonnement automatique des frais et d'une offre spécifique de produits et services à tarifs maîtrisés.

### QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ SBE BANQUE POPULAIRE POUR BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF DÉDIÉ À LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE ?

Conformément à l'article R.312-4-3 du code monétaire et financier, la SBE Banque Populaire identifie ses clients particuliers en situation de fragilité financière sur la base de l'un des trois critères ci-dessous :

- **Critère 1** : 5 frais d'incident ou d'irrégularité\* par mois pendant trois mois consécutifs et un montant maximum porté au crédit du compte chaque mois, pendant cette période de trois mois, égal au SMIC net mensuel\*\*;
- **Critère 2** : pendant 3 mois consécutifs, inscription d'au moins un chèque impayé ou d'une déclaration de retrait de carte bancaire au fichier de la Banque de France, centralisant les incidents de paiements de chèques;
- **Critère 3** : dépôt recevable d'une demande de surendettement à la commission de surendettement en application de l'article L. 331-3-1 du code de la consommation.

Si vous êtes concerné par l'un de ces trois critères, la SBE Banque Populaire, plafonne vos frais d'incidents ou d'irrégularités à 25 €/mois et ce pendant toute la période où vous vous trouvez dans cette situation, avec une durée minimale de trois mois.

Si vous optez pour une offre de services de banque au quotidien, appelée Offre à la clientèle Fragile (OCF) facturée 3 €/mois, le plafond mensuel de frais d'incidents est alors de 16,5 €/mois pendant toute la durée de détention de l'offre.

### L'OFFRE OCF, COMPREND :

- **La tenue, la fermeture** et, le cas échéant, **l'ouverture** du compte de dépôt ;
- Une carte de paiement à **autorisation systématique, qui vous donnera accès gratuitement** à tous les DAB-GAB du réseau Banque Populaire ;
- **Le dépôt et le retrait d'espèces** dans l'agence SBE Banque Populaire où le compte est géré ;
- **Quatre virements mensuels SEPA**, dont un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité ;
- **Deux chèques de banque par mois** ;
- **La consultation et la gestion** du compte à distance ;
- **La possibilité d'effectuer à distance** des opérations de gestion vers tous ses comptes SBE Banque Populaire via le service SBConnect ;
- **Un système d'alertes** sur le niveau du solde du compte;
- **La fourniture de relevés d'identité bancaires** ;
- **Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention** par opération prévu à l'article R.312-4-2 du code monétaire et financier;
- **Un plafonnement spécifique** des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de **fonctionnement fixé à 16,50 euros par mois\*** ;
- **Un changement d'adresse** une fois par an.

Un courrier de proposition vous sera automatiquement adressé si vous êtes concerné. N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour plus de renseignements.

*\* liste des frais pris en compte pour l'identification des commissions d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, et frais d'opposition de la carte par la banque.*

*\*\*SMIC net mensuel sur la base de 35 heures hebdomadaires.*